



36^E RÉUNION ANNUELLE RÉSEAU DE PRÉVENTION DES CRISES ALIMENTAIRES

GENRE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Présenté par
MME AZARA REMALIA
NFOR DIBIE SANOGO,
OXFAM

En septembre et en novembre 2020, le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) et le Centre de développement de l'OCDE ont organisé deux discussions sur les femmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) en Afrique de l'Ouest.

Ces discussions ont mis en évidence des avancées en matière d'intégration du genre dans tous les programmes de la SAN, mais celles-ci demeurent encore insignifiantes au regard de l'ampleur du défi.

De ces riches échanges ressortent aussi quelques pistes à emprunter pour replacer le genre au cœur des politiques et investissements en matière de SAN au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Je vous propose de présenter le résumé des messages clés issus de ces discussions :

1. D'abord, les contributeurs ont relevé les principaux obstacles qui freinent l'intégration systématique du genre dans les politiques publiques et les programmes de SAN : sans tous les aborder, nous nous focaliserons sur deux points :

- **Les normes sociales et culturelles, les lois et les pratiques discriminatoires** continuent de limiter l'accès et le contrôle des ressources productives aux femmes : par exemple la propriété foncière est largement réservée aux hommes dans la majorité des systèmes traditionnels ouest-africains. L'accès aux autres ressources telles que l'eau, l'énergie qui entrent en compte dans le développement des chaînes de valeur agroalimentaires, l'accès aux services financiers, aux marchés, aux technologies ou encore aux intrants et services agricoles restent tributaires du facteur genre, avec une plus forte vulnérabilité pour les femmes qui sont davantage exposées et touchées par les crises alimentaires et nutritionnelles.
- **Le déficit des données désagrégées et la faible capacité d'analyse de genre des systèmes d'information actuels** conduisent à des plans de réponse et des ciblage inefficaces, exacerbant les inégalités entre les sexes en cas de crise. Par exemple, les données du Cadre harmonisé (CH) sont collectées selon des méthodes classiques d'enquête auprès



des ménages ; bien que le nouveau manuel prévoit un protocole spécifique pour l'intégration du genre dans les analyses du CH, les méthodes et approches de collecte de données restent encore à faire évoluer pour permettre de faire des analyses désagrégées en fonction du genre, comme l'a souligné le Dr Issoufou Baoua du CILSS dans sa contribution.

2. Ensuite, en lien avec les bonnes pratiques et les enseignements pouvant être mis à l'échelle pour inverser cette tendance négative, quelques propositions intéressantes :

- **Le plaidoyer et la sensibilisation** en vue de l'application des politiques et des engagements en matière d'égalité de genre dans le secteur agroalimentaire sont primordiaux. D'autant plus que, comme l'a souligné le directeur du Département de l'agriculture de la CEDEAO dans sa contribution aux débats, des stratégies ont été élaborées en la matière, et elles restent à être traduites sur le terrain dans les plans et programmes nationaux d'investissement agricoles et de développement des chaînes de valeur ASPH. Ce plaidoyer devrait être porté par les organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes afin de hisser plus haut la volonté et l'engagement politique sur la question.

- **La mise à jour, voire la refonte, des dispositifs et instruments de production d'informations** sur lesquels repose le Cadre harmonisé afin de fournir des données désagrégées par sexe et par âge. La disponibilité de données suffisamment désagrégées demeure la clé pour parvenir à des analyses plus pertinentes et à une meilleure compréhension des enjeux, pour des réponses plus ciblées qui réduisent la vulnérabilité des femmes et des filles face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour terminer, je citerai l'organisation de défense des droits des femmes WiLDAF qui, dans sa contribution à la discussion, a interpellé les parties prenantes au combat contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel, sur leurs responsabilités à faire évoluer aussi les normes sociales : « Les pesanteurs socioculturelles à l'exercice des droits des femmes peuvent s'estomper si chacun y met de la volonté et des ressources appropriées. L'évolution positive des normes sociales est nécessaire. Il n'y a rien d'immuable : nos coutumes sont dynamiques ».

Merci pour votre attention.

